



Association membre de la M,A,C  
73, av Larroumès 94240 L'Hay-les-roses

### **REGLEMENT DU 26ème SALON**

Du 4 au 19 novembre 2015 inclus

Vernissage le vendredi 6 novembre 2015 à partir de 18h30

Sous la présidence d'honneur de M. Vincent JEANBRUN, Maire DE L'HAYLES ROSES  
MOULIN DE LA BIEVRE, 73 AVENUE LARROUMES  
94240 L'HAY LES ROSES

---

1- Le salon annuel du cercle est ouvert à tous les adhérents de l'association à jour de cotisation, l'année d'activité du cercle commence le 1er septembre et se termine le 30 août,  
La cotisation ( 20 euros)  
est donc due a compter du 1er septembre, Les nouveaux adhérents doivent attendre une année avant de pouvoir se présenter au salon annuel.

#### 2- **NATURE DES OEUVRES**

Toutes les tendances de l'art, exprimées dans différentes présentations ou matières sont acceptées : peinture à l'huile , acrylique, gravure , aquarelle, gouache, pastel , crayon , encre , monotype , collage , sculpture .

Les photos ainsi que les copies intégrales d'œuvres connues ne sont toutefois pas admises,

#### 3- **ADMISSION DES OEUVRES**

Chaque adhérent pourra présenter , soit deux œuvres de format égal ou inférieur à 15 F,P, ou M ( 60x50) soit une seule de format supérieur , ne dépassant pas toutefois 30F (92x73) plus une œuvre sur le thème ( l'enfance ) de format imposé 15F,P ou M . La règle du format ne s'applique pas aux œuvres sur papier.

Pour la sculpture 3 œuvres de format moyen ou une seule plus grande.

Bien que désireux d'éviter toute exclusion le cercle se réserve le droit de refuser une œuvre.

#### 4- **DEPOT DES OEUVRES**

Les œuvres seront déposées le vendredi 30 octobre de 14h00 à 18h00  
a l'atelier pour les peintures et salle d'exposition pour les sculptures  
73 avenue Larroumes 94240 L'Hay les roses

#### 5- **RETRAIT DES OEUVRES**

Elles seront impérativement retirées le jeudi 19 novembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 maison du patrimoine et salle des fêtes avec obligation de signer le registre.

## 6- PRESENTATION DES OEUVRES

Elles devront porter au dos ou sur un socle, le nom et l'adresse de l'artiste ainsi que le titre, Les tableaux seront présentés **sans cadre** ou dans une caisse américaine et les œuvres sur papier dans un sous verre muni d'une baguette bénéficiant d'une **fixation solide**.

## 7- FICHE D'INSCRIPTION

Chaque participant devra remplir une fiche d'inscription suivant modèle ci joint et une photo numérique de l'œuvre afin de figurer correctement sur le catalogue mis à disposition du public.

Le catalogue du salon comporte des reproductions d'œuvres ayant obtenu des récompenses au salon précédent

.Que ce soit pour figurer sur le catalogue à venir ou sur un site internet agréé par le cercle, l'exposant est censé en accepter le principe. La fiche d'inscription devra être transmise au bureau du cercle au siège de l'association avant la date limite du : **30 septembre** .

## 8- ASSURANCE

Le cercle l'Hayssien des arts est assuré auprès de la MAIF n° sociétaire 2159230 .

## 9- JURY ET RECOMPENSES

Un jury indépendant, composé de 5 membres , attribuera un certain nombre de prix selon la règle ci dessous :

- a- Prix de la ville de l'Hay-les-roses : doté de 350 attribué par un jury composé en partie par des membres de la municipalité qui fera l'acquisition de l'œuvre si celle ci se situe dans le cadre défini ou après accord avec l'artiste.
- b- Prix du jury :
  - prix de peinture
  - Prix de sculpture
  - Prix du thème
  - Prix du public choisi sur l'ensemble des œuvres exposées

Les lauréats des prix du jury et du public recevront , en complément du diplôme du salon , une récompense sous forme de bons d'achat de fournitures pour artistes. Les résultats des délibérations du jury seront proclamés lors du vernissage , sauf pour le prix du public qui sera connu après le dépouillement le dernier jour du salon

10- Les artistes ayant obtenu des prix se trouvent hors concours pendant deux ans